



**Mr Frédéric CONSEIL**  
**DSC CGT ENDEL Altrad**  
**100-101 Terrasse Boieldieu**  
**Tour Franklin La Défense 8**  
**92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX**  
**06.77.13.29.90.**



Mr Madany LIAS  
PDG ENDEL Altrad  
100-101 Terrasse Boieldieu  
Tour Franklin La Défense 8  
92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Le 05/12/2024.

**Objet : NAO 2025 :**

*Il faut se féliciter des bons résultats économiques de l'entreprise qui pour ENDEL est une deuxième année exceptionnelle, dû au travail de tout le personnel d'Endel.*

Avec un résultat net de plus de 18 millions d'euros pour ENDEL SAS, plus de 320 millions d'euros sur nos comptes qui nous rapportent plus de 12 millions d'euros sur l'année scolaire ALTRAD.

Monsieur le président directeur général d'ENDEL, tous les feux sont aux verts afin de redonner du pouvoir d'achat à l'ensemble des salariés et ainsi être au prix du marché, ce qui redonnerai de l'attractivité pour attirer les salariés professionnels qui nous manquent cruellement pour pérenniser et développer nos activités. Et dans le même temps arrêter d'être une école formatrice pour les autres entreprises mais bien de garder nos salariés qui vont chercher un meilleur salaire ailleurs.

Nous vous demandons de caler la NAO sur le calendrier scolaire ALTRAD, donc pour cette année un rétroactif au 01/09/2024.

*Pour la CGT, l'augmentation salariale ne doit en aucun cas être discriminatoire envers aucune des catégories socio-professionnelles, et surtout pas, par son mode d'attribution.*

Nous vous rappelons que la NAO doit être conforme à l'article L 2242-8 et suivant du Code du Travail, et la communication doit être de bonne foi, dans un esprit constructif, avec le souci d'une information transparente, sincère, précise et complète.

**C'est pourquoi les salariés d'ENDEL revendiquent pour la NAO 2024/2025 :**

## **SALAIRES :**

- Une Augmentation Générale pour 2024/2025 de 6% avec un talon minimum de 200€ pour tous les salariés cadres et non-cadres avec effet au 01/09/2024.
- 3% de dotation pour rattrapage de salaire pour les salariés qui sont sous payés par rapport au marché (compétences critiques).
- Augmentation du SMIC ENDEL à 2000€ brut mensuel.
- La mise en place d'un treizième mois pour les cadres.
- Calculer la prime d'ancienneté sur le salaire de base multiplier par le pourcentage d'année d'ancienneté sur l'ensemble de la carrière.
- Augmentation de la prime vacance à 1000€.
- Egalité hommes/femmes rattrapage des salaires

## **DEPLACEMENTS ET INDEMNITES DE REPAS :**

- Augmentation à 800€ au lieu de 400€ pour la prime de déplacement pour les sédentaires.
- Augmentation de la part patronale à hauteur de 80% pour les tickets restaurants.
- La reconnaissance systématique du domicile fiscal du salarié comme point de départ pour tout déplacement.
- Application de l'accord déplacement pour les sédentaires qui n'ont pas de transport en commun.
- Demande que les IK soit indexé sur le barème fiscal des 7 cv pour les petits et grands déplacements
- Suppression de la tranche 0 à 5 km pour les petits déplacements pour passer de 0 à 10 km.
- Suppression de la tranche 80 à 200 km pour les grands déplacements pour passer de 80 km et plus.
- Revalorisation du grand déplacement à 130€ par jour/calendaire.
- Petit déplacement forfaitaire de 10€ sur place lors d'un GD.
- Nous voulons l'attribution des heures de recherche de chambre dès le 1<sup>er</sup> jour de GD.
- Nous voulons que les détentes soient acquises automatiquement au-delà de 2 et 4 semaines de GD.
- Elargissement et mise en place de l'usage d'EMM et de Capa-dédié pour tous les salariés en grands déplacements (véhicules de service).

## **CONVENTION COLLECTIVE :**

- Revalorisations de tous les minimas sociaux avec les valeurs suivantes :

CLASSE	SALAIRE ANNUEL SUR 12 MOIS	SALAIRE DE BASE MENSUEL BRUT	ECART MENSUEL
I 18	103200 €	8600 €	800 €
I 17	93600 €	7800 €	800 €
H 16	84000 €	7000 €	500 €
H 15	78000 €	6500 €	500 €

G 14	72000 €	6000 €	500 €
G 13	66000 €	5500 €	500 €
F 12	60000 €	5000 €	500 €
F 11	54000 €	4500 €	700 €
E 10	45600 €	3800 €	200 €
E 9	43200 €	3600 €	200 €
D 8	40800 €	3400 €	200 €
D 7	38400 €	3200€	200 €
C 6	36000€	3000 €	200 €
C 5	33600 €	2800 €	200 €
B 4	31200 €	2600 €	200 €
B 3	28800 €	2400 €	200 €
A 2	26400 €	2200 €	200 €
A 1	24000 €	2000 €	

- Porter la valeur du point à 6,5.
- Nous voulons que les congés enfant malade soient rémunérés à 100% par l'entreprise.
- Accorder des jours aux salariés pour un conjoint (e) hospitalisé ou malade.
- **Maternité** : dès le 3<sup>ème</sup> mois de grossesse les femmes bénéficieront d'une heure par jour payé/chômé.
- Revoir toute la nouvelle classification afin d'avoir une évolution de carrière dans son métier.
- Revalorisation du pourcentage de l'activité sociale et culturelle pour l'ensemble des CSE d'ENDEL à hauteur de 1,5%.
- Porter la prime de départ à la retraite à 1000 euros par année d'ancienneté.
- Avoir la possibilité de monétiser des RTT majoré de 25%.

#### **ACCORD ENDEL A NEGOCIER EN 2025 :**

- Mise en place d'un accord d'intéressements.
- Revoir la formule de calcul pour la participation aux bénéfices.
- Mise en place d'un accord QVT (Qualité de Vie au Travail) chez ENDEL.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

Frédéric CONSEIL



DSC CGT ENDEL